



## PARC NATUREL MARIN DES ESTUAIRES PICARDS ET DE LA MER D'OPALE

Conseil de gestion du 20 octobre 2017

Délibération PNMEPMO\_2017\_51

### Approbation du compte-rendu du conseil de gestion du 12 septembre 2017

Vu le code de l'environnement, notamment ses articles L.131-8, L. 334-3 à L. 334-8, R. 334-31 à R. 334-38,

Vu le décret n°2016-1842 du 26 décembre 2016 relatif à l'Agence française pour la biodiversité,

Vu le décret n°2012-1389 du 11 décembre 2012 portant création du parc naturel marin des estuaires picards et de la mer d'Opale,

Vu l'arrêté inter préfectoral modificatif 76 / 2017 portant nomination au conseil de gestion du Parc naturel marin des estuaires picards et de la mer d'Opale,

Vu le plan de gestion du Parc naturel marin des estuaires picards et de la mer d'Opale adopté au conseil de gestion du 10 décembre 2015, et par le conseil d'administration de l'Agence des aires marines protégées le 24 février 2016,

Considérant que le quorum est atteint et que le conseil de gestion peut valablement délibérer,

**Le conseil de gestion adopte la décision suivante :**

#### **Article 1 :**

**Le conseil de gestion approuve le compte-rendu ci-annexé du bureau du conseil de gestion du 12 septembre 2017.**

#### **Article 2 :**

Le directeur de l'Agence Française pour la Biodiversité est chargé de l'application de la présente délibération qui fera l'objet des mesures de publicité prévues par l'article R. 334-15 du code de l'environnement et notamment de la publication au recueil des actes administratifs de l'Agence.

Le 20 octobre 2017,

Le président du conseil de gestion

**Dominique GODEFROY**



## PARC NATUREL MARIN DES ESTUAIRES PICARDS ET DE LA MER D'OPALE

Conseil de gestion  
Séance du 12 septembre 2017  
Abbeville

### RELEVÉ DE DÉCISIONS

#### Présents :

- Les commissaires du gouvernement :
  - o M. Jean-Michel CHEVALIER, adjoint du préfet maritime de la Manche et de la mer du Nord
  - o M. Benoit LEMAIRE, sous-préfet d'Abbeville
- 35 membres du conseil de gestion présents ou représentés (sur 60 membres)

La liste des membres présents est détaillée en annexe. Le quorum, fixé à 30 membres présents ou représentés, est atteint.

La réunion est introduite par M. GODEFROY, Président du conseil de gestion.

#### **Point sur les nouveaux représentants et les nouvelles structures :**

- o CRPMEM des hauts de France : Antony VIERA
- o France nature environnement : Thierry DEREUX, suppléant
- o Armateurs de France : Olivier DERRIEN, suppléant

M. le Président salue la présence de Thierry CANTERI, Directeur des parcs naturels marins, des parcs nationaux et territoires à l'AFB, Délégué mer et qui représente M. AUBEL, Directeur général.

#### **1- Approbation de l'ordre du jour**

---

M. le Président démarre la séance avec la lecture de l'ordre du jour et le soumet au vote du conseil de gestion. Aucune remarque n'est faite.

---

<b>Décision</b>	<b>Approbation à l'unanimité</b>
-----------------	----------------------------------

---

#### **2- Approbation du compte-rendu du conseil de gestion du 04 mai 2017**

---

M. le Président présente le compte-rendu du dernier conseil de gestion et demande s'il y a des observations. Il le soumet à l'approbation du conseil de gestion.

---

<b>Décision</b>	<b>Approbation à l'unanimité</b>
-----------------	----------------------------------

---

#### **3- Point d'actualité sur l'application de l'art R 334-33 du CE qui modifie les avis conformes**

---

M. le Président revient sur les documents diffusés suite au bureau du 19 Juillet dernier. Il précise que l'enjeu était de réagir rapidement par rapport à une évolution de la réglementation. Il précise que les avis conformes ne sont plus du dernier ressort des conseils de gestion. Il explique que le conseil de gestion est toujours en mesure de s'exprimer sur le projet éolien Dieppe Le Tréport mais que, désormais, c'est le Conseil d'Administration (CA) de l'AFB qui procèdera au vote de l'avis conforme après avoir reçu l'avis éclairé du conseil de gestion. C'est pour cette raison qu'il a interpellé le Ministre, ainsi que le Président du CA, en expliquant qu'il n'est pas admissible de changer les modalités d'expression du conseil de gestion en cours

d'instruction. Ces courriers ont eu le soutien de l'ensemble des présidents et présidentes de Parcs. Il signale que le président du conseil de gestion du PNM du Golf du Lion a également écrit au Ministre pour l'interpeler sur cette modification des avis conformes qui n'est pas cohérente avec l'esprit initial, qui a guidé la création de l'AAMP et des Parcs. Il souligne que l'AFB a pris conscience des perturbations engendrées par ces modifications dans les conseils de gestion.

Si l'avis du PNM n'était pas suivi par le CA, il s'en suivrait très probablement une série de démissions au niveau national de plusieurs présidents. En effet la solidarité des Parcs est sans faille. Il ne serait pas compris que l'avis de notre conseil de gestion sur le projet éolien en mer de Dieppe Le Tréport ne soit pas suivi par le CA alors qu'un décret devrait modifier la loi et permettre aux conseils de gestion de s'exprimer, sur délégation du CA, sur tous les projets susceptibles d'avoir un effet notable sur le milieu marin.

M. FASQUEL, Directeur délégué du Parc, explique les éléments présentés lors du bureau du 19 juillet dernier. Il précise que M. CANTERI présentera les évolutions et les postures nationales. Il poursuit en expliquant que le décret du 26/01/2017 relatif aux autorisations environnementales a modifié les conditions d'expression de l'avis conforme des conseils de gestion.

En effet, dans les conditions prévues au quatrième alinéa de l'article L.334-5, le conseil de gestion se prononce sur les demandes d'autorisation d'activités pour lesquelles des dispositions législatives et réglementaires prévoient sa consultation. Or, à ce jour, 2 types d'autorisations prévoient explicitement l'avis conforme du conseil de gestion :

- L'Autorisation environnementale (Article R187-27 du Code de l'Environnement),
- L'Autorisation d'exploitation d'élevages des animaux et d'exploitation des cultures marines (article R.923-24 du code rural et de la pêche maritime).

Le décret du 26/01/2017 relatif aux autorisations environnementales a donc des conséquences sur le projet éolien en mer de Dieppe Le Tréport puisqu'il est encadré par une autorisation au titre de la Loi sur l'Eau et de l'occupation du DPM (concession d'utilisation). Par conséquent la DEB / Ministère estime que l'avis conforme ne peut être délégué au conseil de gestion car la Loi sur l'Eau ne prévoit pas de « dispositions législatives et réglementaires ». Sur ce projet, l'avis conforme sera rendu par le CA de l'AFB après avis du conseil de gestion.

M. CANTERI, Directeur des parcs naturels marins, des parcs nationaux et territoires à l'AFB, rappelle qu'à la base les conseils de gestion expriment des avis conformes sur délégation du CA, c'était déjà le cas avec l'AAMP.

En janvier 2017, suite à une volonté de simplification administrative dans le cadre de l'Autorisation environnementale unique, une réforme réglementaire a modifié les avis conformes et, plus particulièrement, la possibilité de déléguer certains avis sur certaines procédures. Il rappelle qu'il est très important de bien respecter les procédures afin que l'avis de l'AFB, exprimé en deux temps, soit bien pris en compte par les services de l'Etat. Par conséquent, c'est bien le CA qui va rendre l'avis conforme sur le projet éolien de Dieppe Le Tréport, afin d'être complètement dans la légalité. Cependant, ce n'est pas une mise à l'écart du conseil de gestion puisque le président du CA a indiqué qu'il souhaitait recueillir l'avis de conseil de gestion afin d'avoir les éléments d'appréciation. L'AFB a tout intérêt à prendre en compte les enjeux sur le milieu marin ; plus l'avis du conseil de gestion sera explicatif et convaincant, plus le CA sera convaincu et l'avis sera repris à son niveau.

Les modifications de texte que nous venons d'expliquer seront très probablement revues, avec un toilettage dans le cadre d'un décret des dispositions qui ne sont pas satisfaisantes actuellement ; ce n'est pas l'AFB qui a souhaité ces évolutions. Il répète de nouveau que le CA souhaite avoir l'avis du conseil de gestion car il n'a pas connaissance des enjeux locaux. Il est donc indispensable que le conseil de gestion puisse l'éclairer de manière technique sur les enjeux sur le milieu marin, puis il sera repris dans l'avis final de l'AFB.

M. le Président précise que, bien évidemment, il est important que l'avis du conseil de gestion soit pris en compte. Il estime que le positionnement et la détermination du conseil de gestion vont bien au-delà, puisque celui-ci exige que son avis soit pris en compte ; ce n'est pas seulement un souhait. L'expression du conseil de gestion ne répond pas seulement à une demande du CA de l'AFB mais c'est bien son exigence. Il déclare qu'il ne voit pas comment le CA pourrait ne pas prendre en compte l'avis du Parc au regard du

niveau d'expertise apporté par l'équipe technique et par le temps considérable consacré à l'analyse par les membres du conseil de gestion.

M. MONTASSINE, représentant des pêcheurs professionnels, explique, que déjà au temps de l'AAMP, ses craintes portaient sur le fait que la parole des pêcheurs ne soit pas bien prise en compte dans les Parcs. Ces nouveaux éléments, sur l'évolution de l'avis conforme, renforcent ses craintes. Il estime que souvent le diable se cache dans les détails des procédures ou des règlements. Les conséquences pourraient être fortes sur le projet éolien Dieppe Le Tréport ; la pêche risque d'être sacrifiée de manière abominable alors que, dans le même temps, la pêche subit des interdictions fortes sur certains engins de pêche et que dans le même temps on va peut-être autoriser un tel projet. Il indique qu'il ne pourra pas être présent le 20 octobre, jour du vote du conseil de gestion, et souhaite faire passer un message. Il lit un message préparé.

Il indique qu'il a participé aux groupes de travail les 06 et 07 septembre et rappelle que le CRPMEM, dès le 1<sup>er</sup> appel d'offres, a saisi le Ministère afin de lui faire part de l'incompatibilité de la zone, pour accueillir un parc éolien, car c'est une zone de production de 1<sup>er</sup> choix. Il rappelle les limites de la méthode sur l'analyse du volet pêche des enjeux socio-économiques, notamment celle liée à la variabilité interannuelle qui n'est pas prise en compte. Il reconnaît le travail important de l'équipe du Parc qui a démontré les nombreuses lacunes des études d'impact. Il estime que grâce aux travaux de l'équipe du Parc, il sera plus facile pour le porteur de projet d'abonder le dossier. Il poursuit en expliquant que la création de l'objet Parc naturel marin et la dérive de l'AFB, au service du Ministère, le fait s'interroger encore plus aujourd'hui qu'hier pour la poursuite de la participation du CRPMEM dans le conseil de gestion du Parc. Le conseil de gestion peut être le fossoyeur de l'activité de pêche ou le sauveur de l'espace convoité pour ce projet. Il remercie les membres de l'avoir écouté et conclue en expliquant c'est un vrai cri du cœur du monde de la pêche professionnelle.

M. le Président salue la grande participation de la pêche professionnelle dans les différentes instances du Parc et, dernièrement, dans les groupes de travail pour l'élaboration de l'avis sur le projet de parc éolien en mer Dieppe Le Tréport.

M. VOGT, Conseil régional de Normandie, intervient sur le thème de la gouvernance côtière et littorale. Il estime que le Parc est une sorte de laboratoire de ce qui pourrait être plus tard, et plus largement un système de gouvernance de cet espace qui manque encore beaucoup alors que les enjeux liés à la mer sont considérables et le seront de plus en plus.

Une nouvelle gouvernance est à trouver sur un nouveau paradigme d'organisation itératif qui associe dans l'instruction des projets les usagers et les porteurs de projet. C'est pour cette raison qu'il soutient la position du Président dans cette affaire d'évolution de l'avis conforme, en souhaitant qu'une évolution législative remette les choses à leur place et rende au monde marin et littoral son autorité, voire qui la renforce. Il a l'espoir d'un système de réalisations de projets nouveaux ; un système qui ferait que le projet ne soit pas simplement celui d'un porteur contre le reste des acteurs mais un projet global qui serait celui des acteurs des espaces littoraux. Il est conscient que c'est un peu utopique mais il croit qu'il y a quelque chose à construire.

M. HAUSSOULIER, Conseil départemental de la Somme, rappelle que lorsqu'on nous a vendu la mise en place de Parc, qui a été difficile, on nous a dit qu'on avait tout à gagner car on allait être associé aux décisions prises sur les territoires. Le système imaginé pour les Parcs repose sur une gouvernance élargie ou tout le monde est dans la boucle : on écoute les professionnels, les élus locaux... Or, maintenant, on nous dit que dès l'origine les PNM n'avaient pas toutes les compétences et que la délégation de l'avis conforme n'est pas automatique.

Il poursuit en expliquant que les membres du conseil de gestion sont très souvent sollicités par de nombreuses commissions ou réunions et que s'ils perdent leur pouvoir de décision, il risque d'y avoir un désintérêt pour la structure. Il faut faire attention et il souhaite alerter l'Etat sur le fait qu'il ne faudrait pas amuser les membres du conseil de gestion et que d'autres prennent les décisions à leur place (récemment le président du conseil départemental de la Somme l'a rappelé au Ministre de la Transition Ecologique et Solidaire). Il conclut en expliquant qu'il ne faudrait pas laisser simplement aux membres du conseil de gestion l'illusion d'être utiles.

M. le Président rejoint M. HAUSSOULIER sur ses conclusions mais il rappelle qu'au départ on n'a pas vendu du vide et que les PNM avaient bien la possibilité, sur délégation du CA, d'exprimer des avis conformes sur tous les projets susceptibles d'altérer le milieu marin.

M. CANTERI répond qu'il entend bien les critiques et les incompréhensions mais rappelle que s'il n'y avait pas de Parc naturel marin il n'y aurait pas d'avis conforme donnés ni par les conseils de gestion ni du conseil d'administration de l'AFB. L'avis existe et le conseil de gestion va donner son avis technique avant que le CA n'exprime un avis conforme. Ce n'est pas le cas dans les territoires où il n'y a pas de Parc. Il estime qu'ici la gouvernance existe et il faut donc que le conseil de gestion utilise la possibilité de s'exprimer sur le projet éolien Dieppe Le Tréport. Le conseil de gestion sera entendu par le CA de l'AFB.

M. BECQUET, Comité régional des pêches maritimes et des élevages marins de Normandie, explique que le CRPME de Normandie a la même position que celui des Hauts de France. Il constate que parfois on participe à des réunions techniques, qu'on valide certains documents ou méthodes de travail et que cela les mets parfois en porte à faux vis-à-vis de la profession, alors que nous, représentants, essayons simplement d'apporter notre contribution.

Il estime également qu'il est scandaleux que les pouvoirs centraux, le Ministère, changent les règles du jeu sur l'avis conforme sans aucune explication. C'est irrespectueux pour les acteurs locaux du monde maritime. Il propose de distribuer un petit document qui présente le point de vue des CRPME sur le projet éolien Dieppe Le Tréport. Il estime que ce changement est une magouille qui ne va pas inciter les patrons pêcheurs à penser que l'Etat instruit en toute transparence ; les élites parisiennes sont très loin des enjeux locaux et ne se rendent pas compte de ce qui se passe au niveau local.

M. le Président rappelle que le CA est composé pour partie de pêcheurs, notamment le comité national des pêches. Il espère que la position du conseil de gestion sera soutenue par les représentants des différents collèges (dont la pêche) au sein du CA. Il estime que l'indignation des conseils de gestion devrait être partagée par les membres du CA car ils représentent parfois les membres instances à des niveaux différents.

M. MARGOLLE, Coopérative Maritime Etaploise, soutient les divers propos tenus et rappelle que ce projet intervient dans le contexte du Brexit qui aura des conséquences sur la raréfaction des zones de pêche. Il témoigne qu'en Angleterre les zones éoliennes en mer sont interdites à la pêche.

M. LEMAIRE, Commissaire du gouvernement, Sous-préfet d'Abbeville, explique que ce territoire a une véritable chance d'avoir l'outil Parc naturel marin car, mettre autour d'une table tous les représentants du monde maritime est une véritable gageure qui marche. Au fil du temps, les Parcs se sont étendus, se sont structurés. Il a récemment découvert cette possibilité d'avis conforme (même s'il avait suivi la création du PNM d'Iroise). Il considère que c'est une très grande avancée dans la gouvernance du monde maritime. Le Parc est un instrument porteur d'avenir même s'il y a, aujourd'hui, une difficulté réglementaire que personne n'avait vu arriver.

Il revient sur la tentation de remettre en cause le modèle des Parcs, car ce Parc va être très regardé. Il faut garder à l'esprit que si l'outil n'est pas parfait c'est une avancée importante pour faire entendre la voix du monde maritime. Le conseil de gestion est face à une épreuve car cette modification arrive alors que le conseil s'exprime sur un projet très important. Il faut produire un avis très fouillé, très circonstancié avec des arguments car le conseil de gestion aura toutes les chances que le CA le suive et le Parc toutes les chances d'être entendu.

M. VIARD, représentant de la Fédération des pêcheurs plaisanciers, interroge le conseil afin de savoir qui va porter les points de vue exprimés sur l'avis conforme au Secrétariat d'Etat à la mer ? Ou au Ministre qui a en charge la mer puisqu'il n'y a plus de Secrétariat d'Etat à la mer, ce qu'il déplore.

M. le Président répond que, lorsqu'il présentera l'avis du parc au CA de l'AFB, il fera aussi une présentation des états d'âme du conseil de gestion sur les échanges nourris au sujet de l'évolution des avis conformes. Il

y aura donc un préambule à l'avis du Parc, pour faire un retour de toutes les exaspérations exprimées autour de l'avis conforme lors de ce conseil.

M. VIERA, Comité régional des pêches maritimes et des élevages marins du Hauts-de-France, fait remarquer que le débat sur Dieppe Le Tréport traîne depuis 10 ans ; tous les discours qui expliquent aux pêcheurs que leur participation est importante, notamment via le débat public, et maintenant le Parc ne passent plus. Les pêcheurs n'y croient plus.

#### **4- Avis conforme sur le projet de parc éolien Dieppe Le Tréport : évolution de l'élaboration de l'avis**

---

Le directeur délégué présente un point d'avancement sur le calendrier relatif à l'élaboration de l'avis sur le projet éolien Dieppe Le Tréport. Il fait un retour rapide sur les 4 groupes de travail qui se sont retenus, en expliquant la méthode d'analyse qui a permis de produire les notes préalables aux groupes de travail. Des comptes-rendus seront envoyés aux participants des groupes de travail, pour validation, puis dans un second temps à l'ensemble des membres du conseil de gestion.

Il explique ensuite les objectifs et le déroulement du conseil de restitution qui se tiendra le 05 octobre à Boulogne S/Mer.

Trois séquences sont prévues lors de cette réunion :

➔ 14h00-15h00 : Présentation des synthèses des ateliers /validation des préconisations et prescriptions (les CR sont joints à ce mail d'invitation)

Les ateliers thématiques ont permis d'analyser les études d'impacts (avec les cahiers techniques associés) et de préparer l'argumentaire sur l'avis du conseil de gestion. Pour rappel :

- A1 : Oiseaux/chiroptères,
- A2 : Mammifères marins/poissons,
- A3 : Qualité de l'eau/sédiment/compartiment benthique,
- A4 : Approche écosystémique / paysage.

➔ 15h00-16h30 : Échanges avec les représentants du porteur de projet EMDT

➔ 16h30-17h00 : Expressions des points de vue et préparation de l'avis

Le vote du conseil de gestion interviendra le 20 octobre à Abbeville. Début novembre, l'avis sera transmis au CA qui procédera au vote final de l'avis conforme, le 27 novembre.

M. le Président réagit en expliquant que le conseil de gestion en tirera des conclusions si le 27 novembre le Ca ne suivait pas l'avis du conseil de gestion.

#### **5- Appel à projets : toponymie et atlas de patrimonialité écologique. Délégation au bureau des critères de sélection et du choix des dossiers retenus**

---

Le directeur délégué rappelle les objectifs du Parc inscrits dans le plan de gestion, traduits dans la stratégie d'actions 2017-2019, elle-même articulée en 6 axes stratégiques :

- Développer le réseau de surveillance de la qualité de l'eau et améliorer la gestion des déchets,
- Mieux connaître et améliorer l'état de conservation des habitats et des espèces intertidaux,
- Mener des actions de sensibilisation à la préservation du milieu marin et développer les aires marines éducatives,
- Développer des outils de valorisation et de sauvegarde des éléments remarquables ou menacés du patrimoine culturel,
- Accompagner l'évolution des activités de pêche côtière et les usages de loisir pour qu'ils deviennent d'avantages compatibles avec les écosystèmes,
- Mettre en œuvre les missions de surveillance et de police avec les services de contrôle des autres établissements.

Il explique ensuite les objectifs d'un appel à projets :

- S'adresse à une grande variété d'acteurs (collectivités, musées, associations, organismes de recherche, ...),

- Permet d'accompagner une grande variété de projets (programmes de recherche, initiatives privées, opérations préexistantes ou non ...),
- Donne accès à un panel très large de réponses et de formes de restitution (études techniques, exposition, collecte de mémoire, réalisation d'ouvrages,...),
- Donne lieu à une subvention (souplesse, rapidité).

M. le Président rappelle que le parc doit être une boîte à idées et ces appels à projet répondent à une véritable attente des acteurs du parc. Il souhaite que les associations soient ciblées par ces appels à projets.

M. HARLAY, Directeur-adjoint Ingénierie, présente deux appels à projets qui vont être lancés dans les prochains mois:

- Toponymie qui exprime une identité locale afin d'acquérir une connaissance immatérielle et culturelle maritime. L'objectif est d'identifier les travaux existants ou à élaborer autour de cette thématique.
- Atlas de patrimonialité écologique sur le périmètre du Parc, et notamment sur la partie intertidale : inventaire et localisation des habitats/espèces/fonctionnalité, compilation de critères pour l'évaluation de la patrimonialité à l'échelle du parc.

M. le Président demande l'avis du conseil de gestion pour donner la délégation au bureau de choisir les « lauréats » des appels à projets.

---

**Décision**      **Avis favorable à l'unanimité**

---

## **6- Présentation et validation du rapport d'activités 2016 et retour sur la journée du Parc**

---

Le directeur délégué présente rapidement la manière dont le rapport a été construit : volontairement concis (environ 30 pages), bien illustré et mettant à l'honneur des événements et projets importants portés dans l'année (actions 2016, avis, sensibilisation et communication, AME, ...).

Le président remercie l'équipe du Parc et souligne la qualité du travail et la diversité du travail produit en 2016. Il souhaite que ce rapport d'activités soit diffusé le plus largement possible, afin que les acteurs aient conscience de l'ensemble des actions portées par le Parc.

Le directeur délégué précise que ce rapport d'activité, comme prévue dans la loi, sera présenté et validé par le conseil d'administration de l'AFB.

M. MONTASSINE prend la parole pour alerter sur le fait que les différents acteurs ne doivent pas travailler sans échanger avec leurs différents partenaires. Il évoque les travaux de l'Agence de l'Eau Artois Picardie qui abordent parfois des sujets analogues à ceux du Parc. Il prend l'exemple du suivi des poissons amphihalins.

Mme DUCROCQ, représentante au titre des SAGE, prend la parole pour expliquer qu'elle doit partir et qu'elle ne représentera plus le SAGE au conseil de gestion, elle tient donc à saluer une dernière fois les membres du conseil de gestion.

Le Président procède au vote de la délibération pour approuver le rapport d'activité.

---

**Décision**      **Avis favorable à l'unanimité**

---

## **7- Demandes d'avis**

---

M. HARLAY présente les deux demandes d'avis :

- ➔ **Beach Cross des 14 et 15 octobre 2017, Berck** → 1 avis simple favorable est soumis.

M. COUSEIN, Pole Métropolitain de la Cote d'Opale, précise que la course ne prévoit aucun ravitaillement de carburant sur le sable pour éviter tout risque de pollution.

---

**Avis favorable à l'unanimité assorti des recommandations suivantes :**

**Décision**

- **tenir compte du calendrier pour les travaux de confortement de la baie d'Authie nord,**
  - **effectuer les prélèvements de sable à la suite de l'événement et non en amont.**
- 

- ➔ **Confortement de la digue des mollières Authie Sud** → 1 avis simple favorable est soumis.

M. Ward, demande des précisions sur l'utilisation des géonattes : parfois le document du porteur de projet indique que l'utilisation est prévue (p11) et parfois le document utilise le conditionnel (p12), il demande que le document soit précis et cohérent. Dans l'étude d'incidence simplifiée Natura 2000, la case arasement des haies n'a pas été cochée alors que le document indique qu'il y aura un arasement de haies ; est-ce un oubli ? Comme d'autres travaux seront prévus dans le futur, il souhaite également que dès maintenant on puisse prévoir des sites propices pour réaliser les extractions, et ce dans une approche plus globale afin de moins impacter les espèces protégées.

M. HARLAY explique que sur les deux premiers points, des précisions seront demandées au service instructeur.

Le directeur délégué propose que le 1<sup>er</sup> point et le 3<sup>e</sup> point soient repris dans l'avis en préconisation.

M. BAILLET, Communauté de Communes du Ponthieu Marquenterre s'interroge sur le calendrier des travaux ? Il souligne qu'il faut éviter les grandes marées et approuve l'utilisation du géotextile. Enfin, il rappelle que la réparation de cette digue est essentielle, car il y a un risque de submersion mis en évidence dans le PAPI.

M. Florin, représentant des associations de chasse maritime de la Somme, indique qu'il souscrit aux propos de M. BAILLET.

---

**Avis favorable à l'unanimité assorti des recommandations suivantes :**

**Décision**

- **Préconiser l'utilisation du géonatte**
  - **Prévoir à l'avenir des zones moins impactantes pour l'extraction.**
- 

## **8- Octroi de subventions**

---

Le directeur délégué rappelle la possibilité, en plus complément des appels à projets, d'octroyer des subventions exceptionnelles qui concourent à la mise en œuvre du plan de gestion.

- ✓ **A l'association qui va entreprendre des travaux de sauvegarde du Fort Vauban à Ambleteuse**

M. JANNIC, chargé de mission patrimoine culturel et usages de loisirs, explique les enjeux et présente un état des lieux des travaux d'urgence prévus pour sauver le fort d'Ambleteuse.

M. le président considère que ce soutien est important car le fort d'Ambleteuse est un élément du patrimoine bâti remarquable du Parc.

Mme POUPART, Autorité portuaire de Boulogne S/Mer, demande sur quel budget va être réalisé ce soutien financier ?



Le directeur délégué explique que financement de cette opération s'intégrera dans le budget 2017 (une partie viendra du budget fléché sur la patrimoine culturel et une autre sur des crédits d'autres thématiques qui ne seront pas consommés cette année).

M. HOEBLICH, personnalité qualifiée au titre des sciences humaines et sociales, fait remarquer que d'autres structures ou collectivité feront probablement des demandes similaires dans le futur. Il explique que souvent lorsqu'une institution importante (comme le Parc) subventionne un projet ça permet de le crédibiliser et de trouver d'autres soutiens.

---

**Avis favorable à l'unanimité :**

**Décision**

- **Considérant que le projet concourt à l'atteinte des objectifs du plan de gestion du Parc, une subvention d'un montant maximal de 40 000 euros, soit un taux d'intervention de 10 % sur un coût total de projet de 400 000 euros maximum, est attribuée à l'association des Amis du Fort d'Ambleteuse, au titre du budget 2017, pour participer aux travaux de restauration du fort d'Ambleteuse et plus particulièrement au remontage du mur du rempart.**
- 

- ✓ **Aux structures (CPIE de Flandre maritime, GEMEL, Nausicaa) qui vont mettre à disposition un référent technique pour la mise en œuvre d'aires marines éducatives à la rentrée**

Mme VIERA, chargée de mission communication et sensibilisation, fait un point d'avancement sur le déploiement des AME pour la rentrée scolaire : 8 AME prévues en 2017-2018.

Rôle du Parc :

- Accompagnement financier de trois référents sur huit (4000 €),
- Accompagnement scientifique et technique des classes et de leurs référents,
- Mise à disposition de matériel : GPS, loupes binoculaires et jumelles,
- Animation du réseau des AME sur le territoire (rencontres, échanges, formations),
- Accompagnement au développement d'outils pédagogiques,
- Valorisation du projet sur le territoire,
- Accompagnement de la deuxième année de déploiement du projet (2018-2019),
- Suivi et valorisation du projet à l'échelle nationale.

M. le Président souligne la qualité de ce projet de mise en œuvre d'AME, il se dit satisfait de ce déploiement et il propose la mise en place d'un forum des AME. Il lui apparaît important d'accompagner les structures techniques qui ont un rôle de référent technique et qui ont peu de moyens.

Le directeur délégué ajoute qu'un poste d'animateur des AME sera créé avec le recrutement d'un service civique dans les prochaines semaines.

M. WARD, Groupe Ornithologique Naturaliste du Nord Pas-de-Calais, demande s'il y a thème directeur ou si chaque école est libre de travailler sur les thèmes souhaités par les enfants?

M. VILCOT, Communauté d'Agglomération des deux baies en Montreuillois, estime que c'est un projet extrêmement riche et intéressant qui pourra développer la conscience citoyenne des enfants, des parents, des enseignants sur les problématiques maritimes et environnementales. Il pose la question du mode de sélection des écoles?

Mme VIERA rappelle que les écoles devront décliner un cahier des charges national des AME (boite à outils et méthode à suivre) mais qu'elles ont la possibilité de traiter les thèmes mis en évidence par les enfants. Elle ajoute que les écoles ont été sélectionnées par appel à projets conjoint du Ministère de l'Education

Nationale et du Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire ; un accompagnement du parc a permis de faciliter le rapprochement des écoles et des référents techniques (en lien avec les communes).

M. BAILLET félicite l'équipe du Parc pour ce magnifique projet, ainsi que l'école du Crotoy qui a eu un rôle moteur pour montrer que le concept est intéressant et adapté à notre territoire.

---

<b>Décision</b>	<b>Avis favorable à l'unanimité : Octroi d'une subvention de 4000 € au titre du budget 2017 aux référents techniques suivants : CPIE Flandre Maritime, GEMEL, NAUSICAA.</b>
-----------------	---

---

## **9- Points divers**

---

M. le Président fait un point sur les négociations en cours entre la Communauté d'agglomération du boulonnais et l'AFB pour l'installation de la maison du Parc à ARENA (futur siège du parc). Des contacts ont également été pris avec l'Université d'Amiens pour mettre à disposition du Parc un bureau dans les locaux du GEMEL à Saint Valery S/Somme.

Le directeur délégué indique qu'un travail de maîtrise d'œuvre est en cours pour réaménager le site ARENA et que le déménagement pourrait intervenir avant l'été 2018.

Mme PAPORE, UNICEM, revient sur la distribution, en séance, d'une plaquette sur le projet éolien en mer Dieppe Le Tréport par le CRPMEM de Normandie. Cette plaquette mentionne que les éoliennes seront construites sur du béton fabriqué avec des granulats marins issus de frayères en mer.

Elle indique qu'elle apporte l'information à toute l'assemblée que, sur préconisation scientifique de l'IFREMER, l'exploitation de granulats marins sur des frayères est interdite. Elle précise qu'elle ne pourra pas apporter cette information aux 40000 personnes qui liront ce document, mais elle estime que c'est important que cela soit dit.

M. le Président clôture le conseil de gestion en remerciant les membres de s'être déplacés.

## Liste des membres présents

### Représentants de l'Etat et établissements publics : 6/6

- M. Gaël VERPIOT, Commandant de la Zone maritime Manche mer du Nord
- M. Damien LEVALLOIS, Direction interrégionale de la mer / Manche Est Mer du Nord
- M. Marie-Pierre ROUSSEAU, Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement Hauts de France
- M. François NADAUD, Délégation mer et littoral / DDTM du Pas-de-Calais
- M. Etienne DUBAILLE, Délégation régionale Manche mer du Nord / Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres
- M. Ludovic LEMAIRE, Direction de l'Agence de l'eau Artois-Picardie

### Représentants des collectivités territoriales et de leurs groupements : 7/13

- M. Pierre VOGT, Conseil régional Normandie
- M. Stéphane HAUSSOULIER, Conseil départemental de la Somme
- Mme Maryline DUCROCQ, représentante au titre des structures porteuses des SAGE
- M. Bruno COUSEIN, Pôle métropolitain de la Côte d'Opale
- M. Dominique GODEFROY, Communauté d'agglomération du Boulonnais
- M. Claude VILCOT, Communauté d'agglomération des deux Baies en Montreuillois
- M. Alain BAILLET, Communauté de communes Ponthieu-Marquenterre

### Représentants des organisations représentatives des professionnels : 10/22

- M. Antony VIERA, Comité régional des pêches maritimes et des élevages marins du Hauts-de-France
- M. Olivier BECQUET, Comité régional des pêches maritimes et des élevages marins Normandie
- M. Gérard MONTASSINE, Représentant des pêcheurs professionnels / CRPM Hauts de France
- Mme Manon JOGUET, FROM Nord
- M. Bruno MARGOLLE, Coopérative Maritime Etaploise
- Mme Clémence GARIGLIETTI, Comité Régional Conchylicole Manche Mer du Nord
- Mme Patricia POUPART, Autorité portuaire du port de Boulogne-sur-Mer
- M. Alain BAZILLE, Autorité portuaire du port du Tréport
- Mme Laetitia PAPORE, Extracteurs de granulats / UNICEM
- Mme Marion LETTRY, Syndicat des énergies renouvelables

### Représentants d'organisations d'usagers : 6/7

- M. Dominique VIARD, Fédération des pêcheurs plaisanciers
- M. André WIDEHEM, Fédération française des ports de plaisance
- M. Christophe DINOIR, Comité départemental olympique et sportif
- M. Benjamin BIGOT, Association de chasse maritime du Pas-de-Calais
- M. Bernard FLORIN, Association de chasse maritime de la Somme

M. Fabrice GOSELIN, Association de défense des pêcheurs à pied de la côte d'Opale

**Représentants d'associations de protection de l'environnement et du patrimoine culturel, PNR, RNN et les personnalités qualifiées : 6/10**

M. Thierry RUELLET, Groupe d'études des milieux marins estuariens et littoraux

M. Alain WARD, GON du Nord Pas-de-Calais

M. Bernard LEFEBVRE, réserve naturelle nationale Baie de Somme

M. Jean-Marc HOEBLICH, au titre des sciences humaines et sociales

M. Patrick TRIPLET, au titre de la connaissance des oiseaux marins

Procuration de M. Philippe VALLETTE donnée à M. Dominique GODEGROY

**Et**

M. Olivier WIBART, Chef du bureau du développement économique et de l'aménagement du territoire à la sous-préfecture d'Abbeville

M. Didier JEGOU, Conseil départemental de Seine-Maritime

M. Thierry CANTERI, Direction des Parcs naturels marins, Parcs Nationaux & Territoires / Agence Française pour la biodiversité